

Lettre de cadrage 2017-2018 du chapitre :

Allemand

La réflexion sur les contenus du chapitre allemand du Plan Académique de Formation 2017-2018 nous conduit à conserver globalement l'architecture générale mise en place pour 2016-2017 qui avait été profondément modifiée en raison de la mise en œuvre de la **réforme de la scolarité obligatoire** et du nouveau socle commun ; les inscriptions nombreuses des professeurs ont prouvé que l'offre correspondait à leurs attentes.

Il convient également de poursuivre l'accompagnement, par des formations adaptées, de la mise en place du **plan exceptionnel de développement du numérique**, d'aider tous les **professeurs entrant dans le métier**, de répondre aux attentes de ceux qui, au collège comme au lycée, cherchent à **développer des pratiques pédagogiques innovantes** et à **rendre leurs élèves plus performants et autonomes**.

Pour les professeurs d'allemand, il s'agit concrètement :

- de s'approprier les objectifs de **l'accompagnement personnalisé** au collège.
Objectif : prise en compte de l'hétérogénéité des groupes et du profil linguistique de chaque élève afin de proposer des parcours adaptés permettant à chacun de réussir au mieux et de progresser vers un usage plus autonome de la langue ;
- de développer des pratiques collaboratives pour élaborer des projets d'**Enseignements Pratiques Interdisciplinaires** ;
- de se familiariser avec les contenus des nouveaux programmes – particulièrement ceux du **cycle 3** – et de dégager des modalités spécifiques à l'enseignement en primaire, de nombreux enseignants de collège devant être amenés à intervenir en CM1 et CM2 à partir de la rentrée 2016 ;
- de s'approprier les **outils numériques** susceptibles de renforcer l'exposition des élèves à la langue et de favoriser leur production orale ou écrite.
- de poursuivre **l'accompagnement de la réforme du lycée**, notamment pour ce qui est de l'évolution des **épreuves du baccalauréat**.
- d'être accompagnés dans la **préparation des épreuves (admissibilité et admission) des concours internes et réservé**.
Objectif : stabiliser les personnels non titulaires dans l'académie par la réussite aux concours et permettre l'évolution de carrière des professeurs certifiés par le biais de l'agrégation interne.
- d'enrichir leurs pratiques par l'exploration d'**approches innovantes** ou la découverte de **nouveaux domaines culturels**.

Des formations **d'aide à l'entrée dans le métier** seront proposées aux **professeurs néo-titulaires**, aux **professeurs non-titulaires**, et aux **assistants de langue vivante**.